

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Bases, Promoteur d'adhésion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dinitrol Pyrmo Chimie France
Rue: 4 Rue des frères Lumière
Lieu: F-67170 Brumath
Téléphone : +(33) 03 88 69 40 39
Service responsable: dinitrol@dinitrol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686 790 (Consultation en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 2 de 14

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Consignes en cas de risques physiques: Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Danger pour la santé: Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Autres dangers: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
141-78-6	acétate d'éthyle			25 -< 50 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
74-98-6	propane			20 -< 25 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
106-97-8	butane			12,5- < 20 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 -< 10 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
1330-20-7	xylène			5 -< 10 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
75-28-5	isobutane			5 -< 10 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 3 de 14

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 4 de 14

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bases, Promoteur d'adhésion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	200	940		VLE (15 min)	
		50	221		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	100	442		VLE (15 min)	
		800	1900		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-78-6	acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	367 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	480 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	960 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	480 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	960 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	102,34 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	859,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	102,34 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	859,7 mg/m ³
1330-20-7	xylène			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	289 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	174 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	77 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	14,8 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Sol		0,0903 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Sol		2,31 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 7 de 14

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374):
Caoutchouc butyle, Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Remplacer en cas d'usure.
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre .
appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	gris	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion:		non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Dangers d'explosion		
non déterminé		
Limite inférieure d'explosivité:		1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		11,5 vol. %
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non applicable
Propriétés comburantes		
non déterminé		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		8300 hPa
Densité (à 20 °C):		0,77 g/cm ³
Hydrosolubilité:		non applicable
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique:		non applicable
Densité de vapeur:		non applicable
Taux d'évaporation:		non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 8 de 14

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4935	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	5000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	56 mg/l	Rat	
106-97-8	butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	273000	Rat	GESTIS
123-86-4	acétate de n-butyle				
	par voie orale	DL50 mg/kg	10760	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	14112	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	23,4 mg/l	Rat	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	GESTIS
	dermique	DL50 mg/kg	>1700	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	GESTIS
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate d'éthyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3300 mg/l		Desmodesmus subspicatus	48 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(2900 mg/l)		Pseudomonas putida	16 h	
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 647,7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 200 mg/l		Desmodesmus subspicatus		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
141-78-6	acétate d'éthyle				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
123-86-4	acétate de n-butyle				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
106-97-8	butane	2,89
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
1330-20-7	xylène	3
75-28-5	isobutane	2,8

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	25,9	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 11 de 14

énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.
Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagee:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 12 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2, see SP63

Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: gaz sous pression

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: butane; isobutane

2004/42/CE (COV): 98 % (755 g/l)

Sous-catégorie selon la directive Préparation et nettoyage - Produit préparatoire, Valeur limite COV: 850 g/l

2004/42/CE:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 13 de 14

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primaire d'adhérence pour éléments plastiques - C-824

Date de révision: 20.05.2026

Code du produit: 12306

Page 14 de 14

fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)